



Contrat de travail

Par chris51

Bonjour,

je suis salarié avec 25 ans d'expérience,

j'ai créé une SARL sans activité car je recherche des investisseurs,

est-ce que mon employeur peut me licencier pour faute lourde?

cdlt

Par florian15

Bonjour,

Il n'est en rien illégal de créer une SARL en étant un salarié à condition qu'elle ne porte pas atteinte aux intérêts de votre employeur par similitude d'activités et/ou qu'une clause de votre contrat de travail vous en empêche.

Toutefois, vous avez un devoir de loyauté à l'endroit de votre employeur en l'informant de cette création.

Cordialement.

Par dokonate95

Bonjour,

Merci beaucoup pour ce topic!

[url=https://question-reponse.net/quelle-est-la-difference-entre-liberalisme-et-neoliberalisme/]https://question-reponse.net/quelle-est-la-difference-entre-liberalisme-et-neoliberalisme/[/url]

Par morobar

Bonjour,

pour faute lourde?

La faute lourde implique la volonté de nuire à l'entreprise.

Par exemple le vol n'est pas une faute lourde, puisque la volonté de nuire à l'entreprise n'existe pas, seule la volonté de s'enrichir est présente.

Par janus2

Question de février 2018 !